

# BALISAGE DES CHANTIERS SUR LA VOIE PUBLIQUE

## CONTENUS DE LA FORMATION

- ▶ L'arrêté du 24.11.1967 modifié le 05.11.1992 (signalisation routière)
- ▶ L'instruction ministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée par l'arrêté du 06.11.1992 et modifié le 13.11.1998
- ▶ Principes fondamentaux
- ▶ Panneaux et signaux, vêtements de signalisation
- ▶ Equipements de protection individuelle
- ▶ Signalisation des véhicules, circulation alternée
- ▶ Mise en place et retrait de la signalisation
- ▶ Implantation des panneaux : danger temporaire, chantier fixe, chantier mobile, chantier sur voie routière et urbaine, travaux sur giratoire
- ▶ La signalisation de nuit
- ▶ La maintenance de la signalisation
- ▶ Mise en application des acquis sur le terrain
- ▶ Les différents niveaux de responsabilités
- ▶ Adaptation du programme aux besoins spécifiques des stagiaires ou des services

## VÉRIFICATIONS DES CONNAISSANCES

### Public visé par la formation

Toute personne ayant en charge l'organisation et la signalisation des chantiers sur la voie publique.

### Pré-requis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication du médecin du travail.

### Objectifs de la formation

Connaître les dispositions à prendre pour signaler les dangers temporaires créés par l'existence de travaux.

### Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie - pratique » est la modalité choisie : alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique.

### Évaluation de la formation / Sanction de la formation

Contrôle final des connaissances acquises au cours du stage (QCM).

Délivrance d'une attestation de formation.

### Durée de la formation, modalités d'organisation, tarifs, contact

Durée : 07 heures

Horaires : 08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30

Lieux : Sites de l'entreprise, la Mairie...

Dates : intra : à définir

Groupe de 1 à 10 personnes

**Formateurs principaux** : Formateurs spécialisés en santé et sécurité au travail (*expérience dans le domaine : minimum 6 ans*) détenant l'*Autorisation d'enseigner la conduite (BEPECASER)* .

Tarifs : sessions intra uniquement - *nous consulter*

Contact : 04 92 12 01 06  
iftsformation@wanadoo.fr